

## **ANNEXE 2**

**Lettre confirmant l'assujettissement du projet à la LCÉE**

---



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4B8

Le 1er août 2005

Monsieur Michel Vaillancourt, ing.  
Service technique  
Ville de Vaudreuil-Dorion  
2555, rue Dutrisac  
Vaudreuil-Dorion (Québec)  
J7V 7E6

**Objet : Projet d'Amélioration du réseau artériel de Vaudreuil-Dorion  
Déclenchement de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale**

Monsieur,

La présente fait suite à l'analyse de l'avis de projet qui nous a été acheminée le 1<sup>er</sup> juin 2005. Elle a pour but de vous aviser que le projet d'amélioration du réseau artériel de Vaudreuil-Dorion est assujéti à une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi).

Suite à la réception de votre avis de projet, celui-ci a été distribué aux différentes autorités fédérales par le Bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence). Cette première étape visait à consulter toutes les autorités fédérales pouvant intervenir dans le cadre de ce projet ou susceptibles d'exercer des attributions prévues à la LCEE. Celles-ci sont : Environnement Canada, Office des Transports du Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada et Transports Canada.

À la lumière des réponses reçues, l'Office des Transports du Canada a déterminé que le projet est assujéti à l'émission d'une autorisation en vertu de l'article 5(d) de la Loi. Par conséquent, l'Office des Transports du Canada est une autorité responsable au sens de la Loi et doit donc veiller à ce que soit effectuée une évaluation environnementale du projet en vertu de la Loi avant d'exercer ses attributions à l'égard du projet d'amélioration du réseau artériel de la ville de Vaudreuil-Dorion.

D'autre part, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada ainsi que Santé Canada ont déclaré qu'ils ne sont pas des autorités responsables au sens de la Loi, mais qu'ils participeront à l'évaluation environnementale à titre de ministères experts ayant des compétences spécialisées.

...2

Canada



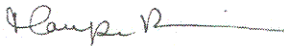
Pêches et Océans Canada et Transports Canada requièrent des informations supplémentaires pour statuer sur leur rôle dans le cadre de ce projet.

Vous trouverez joint à la présente un document consolidé des questions et commentaires des autorités fédérales suivantes : Office des Transports du Canada, Pêches et Océans Canada, ainsi que Transports Canada.

Puisque ce projet est aussi assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévu à l'article 31 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du gouvernement du Québec, la coordination fédérale sera assurée par l'Agence. À ce titre, elle agira comme interlocuteur principal auprès de vous et des autorités fédérales concernées. En outre, l'Agence veillera à faciliter l'échange de renseignements pertinents entre les autorités fédérales et le MDDEP. Dans le cadre de cette évaluation environnementale, l'Agence sera représentée par Maryse Pineau, coordonnatrice fédérale de l'évaluation environnementale. Nous vous prions de communiquer avec elle pour toutes demandes d'information relatives à votre projet au (613) 948-1364 ou par courriel à l'adresse suivante : [maryse.pineau@ceaa-acee.gc.ca](mailto:maryse.pineau@ceaa-acee.gc.ca).

Enfin, veuillez noter que, en vertu du paragraphe 55 de la Loi, les informations que vous fournirez concernant l'évaluation environnementale de ce projet seront versées au Registre canadien d'évaluation environnementale (RCEE) et seront mises à la disposition du public sur demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.



Maryse Pineau, M.Sc., chimiste  
Gestionnaire de commission  
Agence canadienne d'évaluation environnementale

Pièce jointe

c.c.: Jasmine Matin, Office des Transports du Canada  
Alain Kemp, Pêches et Océans Canada  
Marie-Hélène Salvail, Transports Canada  
Louis Breton, Environnement Canada  
Sarah Olivier, Ressources naturelles Canada  
Chantale Côté, Santé Canada  
Ruth Lamontagne, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Bernard Fournier, Génivar

